

RÈGLEMENT DU CONCOURS KIDS LINE UP

ARTICLE 1

La société Brussels Airport Company SA (ci-après « BAC »), ayant son siège social au Bd Auguste Reyers 80, 1030 Bruxelles, organise dans le cadre de l'événement Hockey Pro League un concours sans obligation d'achat qui se déroule du 21/4/2025 à 12h00 au 18/5/2025 à 23h59.

ARTICLE 2

La participation à ce concours est ouverte à toute personne âgée de plus de 18 ans, hormis : les membres du personnel de BAC et ses partenaires, ses agences publicitaires, toute autre personne qui a collaboré à la réalisation du présent concours.

Les personnes suivantes ne sont pas éligibles à une participation à ce concours : les membres de la famille au premier degré des personnes visées à l'alinéa ci-dessus, de même que les personnes domiciliées à la même adresse que les personnes visées à l'alinéa ci-dessus.

La participation au concours implique l'acceptation de ce règlement de concours sans réservation.

Aucune plainte ne sera acceptée concernant le libellé des questions et les réponses aux questions.

Les mineurs ne peuvent prendre part à un concours en ligne que s'ils ont obtenu l'autorisation expresse d'un (1) de leurs parents ou de leur tuteur. Si un mineur participe à un concours, Brussels Airport Company part du principe qu'il a obtenu l'autorisation de ses parents/son tuteur. Si le mineur n'est pas en mesure de présenter cette autorisation, la poursuite de sa participation au concours peut lui être refusée à tout moment, ou son droit à un prix lui être retiré.

ARTICLE 3

La participation à ce concours est gratuite et sans obligation. Pour participer valablement au concours, les participants doivent se rendre sur <https://brusselsairportkidslineup.be>. Ils doivent y répondre à une question. Ils doivent ensuite indiquer leurs coordonnées et leurs dates préférées. Les dates disponibles sont :

Samedi 21/6 avec des matches à 13h (Red Panthers – Inde) et à 15h30 (Red Lions - Inde)

Dimanche 22/6 avec des matches à 13h (Red Panthers – Inde) et à 15h30 (Red Lions - Inde)

Samedi 28/6 avec des matches à 13h (Red Lions - Angleterre) et à 15h30 (Red Panthers – Pays-Bas)

Dimanche 29/6 avec des matches à 13h (Red Lions - Angleterre) et à 15h30 (Red Panthers – Pays-Bas)

Les participants ayant répondu correctement ou aussi correctement que possible à la question du concours remporteront pour leur enfant une participation au Kids Line Up lors de l'un des quatre matchs éligibles au Hockey Pro League. Il y a 110 prix à gagner au total. En cas d'égalité, BAC désignera les gagnants par tirage au sort. La décision de BAC par rapport à la désignation des gagnants est irrévocable et définitive.

Chaque participant peut participer par enfant au maximum une (1) fois au concours. La participation est validée uniquement dès l'instant où Brussels Airport Company a reçu toutes les données personnelles du participant et les réponses à la question du

concours. Seules les réponses lisibles, correctes et dûment complétées reçues via la page Web indiquée dans les conditions susmentionnées seront prises en compte pour désigner les gagnants.

ARTICLE 4

Il y a 110 gagnants au total. Les candidats ont la possibilité de remporter les prix suivants :

- Une (1) participation au Kids Line Up, au cours duquel leur enfant peut monter sur le terrain en compagnie des Belgian Red Panthers et des Red Lions avant le début des matches. Les gagnants recevront également une place gratuite en tribune et un ticket supplémentaire en tribune (pour maman ou papa) et un lunch.

ARTICLE 5

Le gagnant est prévenu personnellement par courrier électronique.

Les prix ne sont pas échangeable, ni convertibles en espèces, en tout ou partie, et ils ne sont pas non plus cessibles à des tiers. BAC se réserve le droit de remettre un prix de même valeur que le prix prévu.

ARTICLE 6

Un (1) seul prix est attribué par enfant.

Toute tentative de fraude ou toute tentative d'augmentation factice des chances de gain ou encore toute forme de manipulation, organisée ou non et moyennant ou non le recours à un programme informatique, est sanctionnée par voie d'exclusion immédiate du participant.

ARTICLE 7

BAC peut exclure à tout moment une personne de sa participation à des concours organisés par BAC pendant un certain laps de temps, en cas de violation de l'une quelconque des conditions de participation ou en cas d'abus, de dol ou d'une participation de mauvaise foi à un concours.

ARTICLE 8

Les organisateurs de ce concours se réservent le droit de modifier l'action et le concours ou leur déroulement si des circonstances imprévues ou si des circonstances indépendantes de la volonté des organisateurs le justifient. Ils ne peuvent être tenus responsables si, suite à des circonstances indépendantes de leur volonté, le concours venait à être interrompu, reporté ou annulé. Dans ce cas, aucune compensation ne sera accordée.

ARTICLE 9

BAC se réserve le droit de communiquer au sujet du concours et de ses gagnants à des fins promotionnelles.

En participant, les participants consentent à ce que s'ils remportent un prix, leur photo, leur nom et leur lieu de résidence apparaissent éventuellement sur les réseaux sociaux, le site Web et autres canaux numériques ou analogues de BAC et du Hockey Pro League.

ARTICLE 10

BAC n'est pas responsable des dommages, blessures corporelles ou accidents pouvant survenir à la suite du gain d'un prix et/ou de la participation à un concours.

BAC n'est pas responsable des coquilles, des fautes d'orthographe, des fautes typographiques ou encore d'autres erreurs ou problèmes techniques (Internet, messagerie électronique, etc.).

ARTICLE 11

Le participant autorise explicitement le traitement automatisé de ses données personnelles par Brussels Airport Company SA, Aéroport de Bruxelles-National, 1930 Zaventem. Ceci afin de garantir le bon déroulement du présent concours.

Si le participant a explicitement marqué son accord à cet effet en cochant la case appropriée et/ou en sélectionnant la case correspondante, BAC peut informer celui-ci des promotions, offres actuelles et futures de BAC, concours, informations, etc.

BAC traite les données personnelles conformément à la réglementation en vigueur. En communiquant des données personnelles, le participant accepte explicitement que Brussels Airport Company récolte et traite des données personnelles, conformément aux modalités décrites dans sa politique de confidentialité, laquelle peut être consultée sur le site Web : <https://www.brusselsairport.be/nl/privacy-policy>.

Le participant peut consulter ses données personnelles à tout moment et gratuitement, les modifier ou les supprimer, ou encore s'opposer au traitement de ses données personnelles. Il suffit pour ce faire d'envoyer un e-mail à privacy@brusselsairport.be.

ARTICLE 12

Toute réclamation relative au présent concours doit être adressée par écrit et au plus tard dans les 7 jours ouvrables suivant la clôture du concours à l'adresse suivante, par courrier ou par e-mail :

marketingnews@brusselsairport.be

Toute réclamation envoyée en dehors de ce délai ne sera pas prise en compte.

ARTICLE 13

Le simple fait de participer à ce concours implique l'acceptation sans réserve du règlement en vigueur. Aucune contestation concernant le libellé des questions et les réponses aux questions ne sera acceptée.

ARTICLE 14

Le présent règlement est régi par le droit belge.

Les éventuels litiges en rapport avec le présent règlement relèvent de la compétence exclusive des cours et tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Bruxelles.